BOUMERDÈS

1 088 familles algéroises seront relogées à Si-Mustapha

La wilaya d'Alger va transférer et reloger dans les prochains jours, 1 088 familles d'Alger à Si-Mustapha, au centre de la wilaya de Boumerdès. Pour rappel, la wilaya d'Alger a financé, sur le budget de l'Etat bien entendu, la construction de 1.588 logements dans la municipalité citée plus haut. La population locale, s'estimant marginalisée, n'est pas restée de marbre au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

D'ailleurs la venue, il y a quelques mois, du wali d'Alger pour s'informer de visu sur le projet, a failli mal tourner. L'intervention de l'ancien du wali de Boumerdès a calmé les esprits. Ce dernier avait cependant fait la promesse d'intervenir auprès du gouvernement pour demander qu'une partie de ces logements soit affectée au bénéfice des demandeurs de Si-Mustapha. Craignant sûrement des débordements, le gouvernement a effectivement accordé un quota de 500 unités pour la commune accueillante. Samedi 3 octobre, les 500 familles de Si-Mustapha ont été relogées en attendant celles qui viendront d'Alger. Le transfert massif de ces familles ne va pas sans poser de grands problèmes à Si Mustapha. Il y a d'abord la nécessité d'ériger des infrastructures de services publics (école, CEM, santé, poste, transport, commerce,…) pour faire face à la nouvelle demande. Mais l'aspect le plus important de ce dossier concerne le vivre-ensemble.

En effet, la mentalité archaïque des quartiers défavorisés de la capitale devra s'adapter très rapidement à la mentalité rurale pour éviter des frictions entre groupes sociaux, notamment les jeunes.

Abachi L.

EL TARF

L'investissement à la loupe

Organisée, samedi dernier, au niveau du grand amphi de l'Université d'El Tarf centre, la journée d'étude sur l'investissement a drainé un grand nombre d'hommes d'affaires brassant tous les secteurs d'activité économique et a permis également aux différents intervenants, respectivement, wali, P/APW, directeurs du tourisme, de l'industrie et mines et des domaines, d'expliciter dans les moindres détails le nouveau dispositif régissant l'acte d'investir avec toutes les facilités et tous les avantages inhérents.

Prenant le premier la parole, le wali, M. Mohamed Lenka, dira sans ambages et avec un franc-parler que «cette rencontre importante a pour objectif de passer en revue l'état des lieux dans le domaine de l'investissement et d'écouter les doléances et autres requêtes des investisseurs en ce qui concerne les obstacles qu'ils rencontrent pour la concrétisation effective de leurs projets.

De même, la wilaya sera dotée incessamment d'un site web internet dédié exclusivement à l'investissement avec la désignation d'un cadre de la wilaya qui aura pour unique tâche de régler les problèmes des investisseurs, en somme un Monsieur investissement. Je ne fais qu'appliquer les instructions du gouvernement qui ont été données lors de la dernière rencontre des walis avec le Premier ministre. Nous avons déjà délivré 47 permis de construire. Dans notre wilaya, il existe deux secteurs-clés, les leviers du développement, à savoir, l'agriculture et le tourisme.

Nous avons entrepris les procédures indispensables et réglementaires pour disposer d'une zone industrielle, dans la localité de Matroha, de 70 ha avec 105 lots et nous comptons, par ailleurs, créer deux autres zones dans la commune du Lac des oiseaux de 10 ha chacune.

Nous disposons de toutes les étables désaffectées et les caves que compte la wilaya et qui seront mises à la disposition des investisseurs. Pour ce qui est de la ZET (Zone d'expansion touristique) d'El Battah, nous avons délivré les permis de construire pour 24 projets touristiques dont 5 ont entamé les travaux. Dans le même ordre d'idées, la wilaya dispose de 6 stations thermales».

Le P/APW, M. Tridi Tarek, a pour sa part abordé exhaustivement l'accompagnement des élus des porteurs de projets et a énuméré toutes les actions entreprises dans ce sens tout en mettant l'accent sur le potentiel agricole colossal que possède la wilaya.

Par ailleurs, le directeur des domaines a, dans son intervention, passé en revue les batteries de lois et le nouveau dispositif d'assistance à la localisation et à la promotion de l'investissement avec ses avantages fiscaux et bancaires ainsi que l'ordonnance du 15/01 en date du 23 juillet 2015.

En ce qui concerne le directeur de l'industrie et des mines, récemment installé dans ses fonctions, il brossera un tableau en chiffres de son secteur. Il indiquera que «le nombre des dossiers déposés au niveau de la direction jusqu'au 31 décembre 2013 est de 275 projets avec seulement 32 décisions approuvées.

Les dossiers déposés du 1er janvier 2014 au 31 août 2015 sont au nombre de 241 dont 68 sont approuvés avec 42 permis de construire délivrés dont 27 projets entamés». Un chiffre qui montre le travail accompli ces deux dernières années.

Quoi qu'il en soit, de l'avis de certains investisseurs «l'Etat se doit de revoir le prix de location de la concession. Des chiffres qui restent excessivement onéreux.

Cependant, les investisseurs qui ont engagé leurs projets évoquent le manque de viabilisation des ZAC (Zone d'expansion commerciale) à l'image du manque du courant électrique dans la zone de Matroha.

Signalons, enfin, que la wilaya compte 15 ZAC totalisant 95 ha et une zone industrielle de 70 ha dont les travaux de viabilisation et d'aménagement ne sont pas encore lancés.

Daoud Allam

Les élus de Ben-M'hidi exigent le départ du maire

Une dizaine d'élus sur les 19 qui composent l'Assemblée populaire communale dont 3 sont exclus à cause de poursuites judiciaires, ont organisé, hier matin, un sit-in de protestation pour demander le départ, sans conditions, du P/APC. C'est ce qu'on pouvait lire sur une des banderoles fixées sur le fronton du siège de la commune.

Dans une pétition émargée par 10 élus sur les 16 que compte, actuellement, l'Assemblée et dont nous détenons une copie, plusieurs griefs sont formulés à l'encontre du maire dont entre autres, des dépassements flagrants dans la gestion des affaires des citoyens avec la persistance de la médiocrité, la politique usitée de marginalisation et d'exclusion des élus, la prise de décision de manière unilatérale, la création de désaccords fictifs entre élus à dessein, un désintérêt manifeste et catastrophique vis-à-vis des services de l'administration, la mauvaise qualité des projets réalisés, des dépassements dans l'octroi de marchés publics, son ignorance de ses prérogatives, l'expansion de la mafia du foncier, la confection de la liste des bénéficiaires du logement promotionnel aidé selon son gré, ses menaces envers les élus en se drapant de ses appuis dans la wilaya, ses absences répétées du siège de la commune etc.

Dans le même sillage, quatre entrepreneurs ont adressé aux autorités locales une pétition de dénonciation à l'encontre du maire, dont nous détenons une copie, dans laquelle ils dénoncent la conclusion de marchés publics sans publication et publicité.

«Nous nous sommes présentés au bureau des marchés sis au siège de la commune et nous nous sommes rendus compte que l'ouverture des plis s'effectuait à 14h.

Ce qui est un subterfuge. Le préposé au bureau des marchés dit ne rien savoir de ces marchés. Nous avons sollicité l'intervention du chef de la Sûreté de daïra, en vain», est-il écrit.

Contacté, le maire a balayé d'un revers de main les griefs des élus, estimant que les 10 élus en question ne sont motivés que par des intérêts pécuniaires et purement personnels.

Quoi qu'il en soit, l'affaire du maire de Ben-M'hidi renseigne on ne peut mieux sur l'absence totale des services de contrôle de l'Etat à l'image du chef de daïra, de l'inspection générale de wilaya, du Drag et du DAL.

Ces derniers ont tous un droit de vérification et de contrôle a priori et a posteriori.

D. A.

LE CNRC DRESSE SON BILAN

6 919 nouveaux commerçants inscrits en 2014 à Mostaganem

L'activité commerciale a accompagné convenablement l'évolution démographique de la wilaya et la hausse de 6 919 commerçants du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 sur un total de 28 803 reflète l'engouement des Algériens pour ce créneau a commenté le directeur par intérim du CNRC, M. Karakach Sid-Ahmed Norine.

Les inscriptions au registre du commerce en 2014, toutes natures confondues, ont augmenté de 3,9% en comparaison avec l'année 2013 et le nombre des inscriptions au RC est passé à 6 919 totalisant 6 481 personnes physiques et 438 personnes morales.

Le nombre de modifications a augmenté de 4,4% tandis que les radiations au registre du commerce ont connu également une élévation de l'ordre de 8,9%.

Concernant la répartition des inscriptions par secteur d'activité pour l'année 2014, les commerces de détail sont toujours dominants dans la wilaya suivis des secteurs services et de production avec le BTPH et l'industrie et les taux les moins élevés sont la production artisanale, le commerce de gros et l'import-export.

La numérisation permet une meilleure gestion avec le registre du commerce électronique qui tend à renforcer la sécurité des extraits du RC, de lutter contre les manipulations frauduleuses et mettre fin aux actes de falsification des extraits du registre du commerce. Ainsi du 16/03/2014 au 31/12/2014, le CNRC a établi 3 598 registres du commerce électroniques.

Selon la forme juridique, à la fin de l'année 2014, la SARL domine dans la wilaya avec 667 sociétés suivies de l'EURL (382), la SNC (114), la SPA (128), l'EPIC (12), groupement (1) et succursale (1). En outre, 91 étrangers sont inscrits au RC à la fin de l'année écoulée.

Enfin, le nombre des gérants de société ayant déposé le bilan des comptes sociaux de l'exercice 2014 s'élève à 458, un chiffre en déclin par rapport à 2013 qui s'élève à 724 bien que le dépôt soit obligatoire conformément à la législation en vigueur.

A. B.

Affichage de la liste des 133 bénéficiaires de l'aide à l'habitat rural

C'est dans une ambiance d'euphorie et de satisfaction que la population d'El-Tarf a accueilli l'affichage de la liste des 133 bénéficiaires de l'habitat rural, hier matin. Ce qui est en soi un exploit en ces temps de protestations et de désarroi généralisé.

Les bénéficiaires de l'aide à l'habitat rural sont tous issus de couches populaires défavorisées, qui sont dans l'urgence sociale et dans le besoin d'un toit digne.

«Le travail accompli par la commission instituée à cet effet est d'excellente facture, pour preuve la satisfaction générale se lisait sur les visages de ceux-mêmes qui n'ont pas trouver leurs noms sur la liste» a indiqué un citoyen rencontré sur le parvis du siège de la commune. Et une personne d'ajouter «les élus de la commune connaissent la situation de leurs concitoyens sur le bout des doigts et ne peuvent être induis en erreur et c'est pour cette raison imparable que les listes ne comportent pas d'indus bénéficiaires».

Joint par téléphone, le maire a indiqué avec assurance et répit que «ces 133 aides seront suivies d'autres aides dans les jours à venir et ceux qui n'ont pas trouvé leurs noms sur les listes, bénéficieront de l'aide prochainement, à condition de remplir les critères légaux. Les 133 lots en question sont dispatchés entre les localités de Guergour avec 69 lots, Smati et Matroha».

D. A.

CHLEF

Démarrage d'un chantier de 2 000 logements

Ce projet obéit à la formule AADL. La pose de la première pierre vient d'être effectuée la fin de cette semaine, par le ministre de l'Urbanisme, de la Construction, de l'Habitat et de la Ville.

Ces logements vont être édifiés sur le site El Hassania, au sud du chef-lieu de la wilaya.

C'est après plusieurs sit-in devant la Wilaya, tous les samedis et pendant une année et l'aide de la presse et la télévision, que les travaux ont pu démarrer. Le site situé à El Hassania (sud du chef-lieu de la wilaya) sera constitué de 90 blocs répartis sur 90 ha et la durée de réalisation sera de 20 mois pour un montant estimé à 581 250 000 0,00 DA.

D'autres sites sont prévus pour les 400 logements à Boukadir, 1 000 à Oued Sly, 400 à Ténès, 200 à Aïn Merane et 200 à Oued Fodda.

Medjdoub Ali